

Religieux de Saint Vincent de Paul (RSV)

Fondation : 3 mars 1845



Logo

Devise : *Que le Christ soit annoncé par tous les moyens.*

HISTOIRE

Parmi les premiers membres des **Conférences de Saint Vincent de Paul**, et dans le climat de ferveur caritative suscité par **Sœur Rosalie Rendu**, il y avait aussi le Fondateur d'un Institut de Vie religieuse : **Jean-Léon Le Prevost** (1803-1874).

Parmi les premiers confrères qui se sont rassemblés presque immédiatement autour des sept fondateurs des Conférences de Charité il y eut aussi Jean-Léon Le Prevost. Il semblerait que ce soit lui qui, le 4 février 1834, ait proposé le nom que la petite société a pris et gardé jusqu'aujourd'hui : **Société de Saint Vincent de Paul**, au lieu de celui de Société des Conférences de Charité.

Le Prevost était le plus vieux du groupe : 31 ans. À l'enthousiasme des jeunes confrères il unissait la sagesse et l'esprit pratique de l'âge mûr. Il fut pendant des années le Président de la Conférence de Saint Sulpice, la deuxième conférence parisienne.

Jean-Léon Le Prevost s'était engagé, avec les autres confrères, à venir en aide à ceux qui étaient dans le besoin à leur domicile. La fréquence de certaines situations sollicitait de nouvelles institutions.

Le Prevost s'intéressait aux jeunes prisonniers. Il ouvrit aussi une bibliothèque donnant ainsi la possibilité à quelques adultes d'échanger leurs idées sur leurs problèmes. Il fonda un groupe appelé Sainte Famille pour rassembler les familles nécessiteuses, afin de leur donner une formation humaine et chrétienne et de leur permettre de se détendre un peu : nous l'appellerions aujourd'hui "cercle familial". En quelques années, cette initiative s'est étendue à toute la ville de Paris et ses environs.

Au fil des années, Le Prevost méditait : « Il y a tant à faire pour les pauvres... la moisson est abondante... il ne suffit pas de donner un peu de son temps après le travail de la journée, il faut un engagement à plein temps ». L'idée de former une nouvelle famille religieuse naît dans son esprit, famille à laquelle il donnerait le nom de « Frères de Saint Vincent de Paul ».

Le nouvel Institut se consacrerait à un travail essentiellement missionnaire pour l'évangélisation des masses populaires, et à travers l'exercice de la Charité sous toutes ses formes, s'efforceraient de révéler l'amour de Dieu pour tous les hommes. Le 11 décembre 1844, Le Prevost avait rencontré **Clément Myionnet**, lui aussi membre des Conférences à Angers. Clément avait les mêmes vues et les mêmes aspirations que lui : consacrer sa vie au service des Pauvres dans une nouvelle congrégation religieuse.

La nouvelle Famille débuta avec la bénédiction de l'Évêque d'Angers, Mgr Angebault, après la messe qu'il célébra aux pieds de l'autel des reliques de Saint Vincent de Paul, **dans la chapelle de la rue de Sèvres à Paris**. Ce matin là un jeune, **Maurice Maignen**, s'y adjoignit et plus tard ce dernier entra dans l'Institut. Les premiers membres étaient laïcs issus des Conférences de Saint Vincent.

Après quelques années Le Prevost comprit qu'une aide spirituelle devenait nécessaire pour ses protégés. Très vite le besoin se fit sentir d'avoir des prêtres qui se consacraient pleinement à ce service. Le premier prêtre à faire partie du groupe fut un confrère de la Société, le nouveau prêtre Henri Planchat, martyr de la "Commune" de Paris. Le Prevost sera lui-même ordonné prêtre le 22 décembre 1860.

Les nouveaux religieux ont eu à affronter les urgences propres à une société en plein essor industriel, s'occupant des ouvriers et particulièrement des jeunes. Ils créèrent des centres d'apprentissage et des centres pour les étudiants, des écoles de type professionnel et des pensionnats pour les jeunes travailleurs, et encouragèrent des initiatives populaires comme les cantines ouvrières etc. Maurice Maignen fut engagé dans la fondation des "Cercles ouvriers" qui, tout en accomplissant un travail d'aide et de soutien sont devenus des centres de réflexions sur les problèmes de justice sociale. Il fit partie du Mouvement social catholique dont les nombreux sujets de réflexion

contribuèrent à apporter des bases à l'élaboration de l'Encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII.

Le 21 décembre 1998 l'héroïcité des vertus de Jean-Léon Le Prevost fut reconnue et selon la tradition ecclésiastique il est honoré sous le vocable de Vénéérable.

En 1847, Le Prevost avait composé son hymne à la Charité avec ces paroles remarquables :

“C'est la Charité qui suscite tout, autour de nous ; c'est elle aussi qui nous emporte et nous enveloppe dans son action ; la charité ne faillit pas et ne reste pas en chemin, une fois allumée, il faut qu'elle s'étende, brille et porte au loin sa chaleur. Tout aussi lui sert d'aliment. N'ayons donc pas peur, chers amis, ne regardons pas trop à notre indignité qui nous arrête souvent et nous rend timides ; la charité, comme la flamme, consume et purifie ; par elle nous serons pénétrés, vivifiés, par elle nous serons transfigurés. Oh ! Que cette pensée nous anime et nous console. C'est la charité qui nous pousse et nous presse, nous sommes mus par elle ; par elle si ardente, si puissante ; par elle force, volonté, amour, amour infini, amour de Dieu !”.

Le nom des origines : *Frères de Saint Vincent* s'est transformé par la suite en : *Religieux de Saint Vincent de Paul*. La Communauté a maintenu un lien très étroit avec la spiritualité vincentienne que les premiers membres avaient « respiré » au cours de leurs premières expériences de service du pauvres quand ils s'étaient incorporés aux Conférences de Paris et d'Angers. Aujourd'hui encore la Congrégation se sait partie prenante de la Famille Vincentienne et participe aux projets proposés par la Communauté des Vincentiens.

Les intuitions de Le Prevost

Pendant onze années, Le Prevost s'est engagé personnellement dans la visite à domicile des plus nécessiteux, dans l'éducation des jeunes prisonniers et des apprentis/orphelins. Par ailleurs, il avait fondé une association pour les familles pauvres, appelée « la Sainte Famille ». Trois intuitions l'avaient guidé. Son expérience lui avait prouvé l'importance des missions dans les villes et plus particulièrement dans la capitale de France. Il avait également découvert que la pratique de la charité était le meilleur moyen de réconcilier les masses des ouvriers avec Dieu et avec l'Église. Il a écrit : « La divine Providence veut, en notre temps, sauver le monde par la Charité ». En conclusion, ce type de travail exigeait l'union du prêtre et frère religieux pour l'évangélisation du peuple. Cela lui avait fait comprendre que les œuvres de son Institut devaient être « essentiellement mis-

sionnaires » et que l'exercice de la Charité, sous toutes ses formes, était capital pour révéler l'amour de Dieu pour tous. Enfin parmi les Religieux de Saint Vincent de Paul, prêtres et frères forment une seule famille spirituelle et apostolique.

Spiritualité

Formé à l'école de Saint Vincent et de Saint François de Sales, influencé par la spiritualité de l'École Française du 17^{ème} siècle, le Fondateur a donné à ses religieux une double règle : Former Jésus-Christ en nous et attirer le monde à Jésus-Christ, par nos Œuvres.

Œuvres

La Congrégation des Religieux de Saint Vincent de Paul s'est développée en France et, en 1884, elle s'établit au Canada. Sur ces traces, et pour répondre à l'appel des Papes, des nouvelles œuvres ont été fondées au Brésil et en Afrique (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Congo-Kinshasa).

Ils ont toujours les « clubs » (Patros) et les autres œuvres en faveur des jeunes comme les foyers pour les ouvriers et les étudiants et les Cercles pour les jeunes. Leur champ d'action rejoint les enfants des rues, les handicapés, les personnes âgées, les sans abris et les chômeurs.

En France et au Canada, ils ont pris en charge des paroisses dans des zones très peuplées. En particulier au Brésil, et au Congo, dans les paroisses des quartiers à forte densité de population, ils travaillent à l'évangélisation et à la formation des communautés de base. Ces paroisses sont, naturellement, en lien avec des œuvres nombreuses et variées : instruction de base, magasins de vêtements d'occasion, cours de catéchèse, associations familiales, retraites spirituelles.

Les commissions apostoliques

1^o *Évangélisation de la famille*

« Conformément à notre tradition, nous consacrons nos efforts à la restauration et à l'édification de la famille ».

(Const. n° 164)

La famille aujourd'hui dans nos milieux populaires vit plusieurs types de difficultés : familles séparées, marginalisées, monoparentales, victimes du chômage, enfants abandonnés, violence, avortement, couples homosexuels, secondes unions, problèmes de la drogue, de l'alcool, etc.

Dans ce contexte bien concret :

- Que notre action pastorale contribue à l'épanouissement des personnes en accordant une attention particulière aux familles les plus pauvres.
- Que les familles constituées selon le dessein de Dieu soient invitées à développer leur sens missionnaire en accompagnant ces familles en détresse.
- Que les parents chrétiens soient encouragés à assumer leur rôle d'éducateurs de la foi de leurs enfants, spécialement les jeunes couples.
- Que tous les Religieux s'intéressent à la pastorale familiale de leur milieu, et aux grandes questions qui touchent au respect de la vie.

Si possible que l'un ou l'autre membre de l'Institut s'y implique plus directement :

« Une attention spéciale doit être portée à la pastorale de la famille, d'autant plus nécessaire dans un moment historique comme le nôtre, où l'on enregistre une crise diffuse et radicale de cette institution fondamentale » NMI n° 47.

2° Évangélisation des jeunes (enfants, adolescents, jeunes gens)

« Nous nous sommes toujours efforcés d'atteindre la jeunesse des milieux populaires ».

(Const. n° 63)

Aujourd'hui les jeunes subissent toutes sortes de pressions et de conditionnements : familles brisées, défaut d'une éducation de base, aspect négatif des médias, le désœuvrement de beaucoup, sans travail, sans possibilité d'étudier, exposés au piège de la drogue et de la pornographie, pris dans la spirale de la violence, victimes de la prostitution et de l'exploitation sexuelle, sans racines de vie chrétienne.

Nous insistons sur une action apostolique adaptée à cette réalité :

- Par l'attitude d'accueil qui est prioritaire pour un contact plus direct avec ces jeunes, de même que par un profond respect pour eux-mêmes et leurs souffrances.
- Par un dialogue gratuit pour favoriser la reconnaissance de leur dignité.
- Par l'annonce claire de la Bonne Nouvelle de Jésus Christ comme une réponse à leur recherche de l'accompagnement de ceux qui manifestent un véritable intérêt pour la vie chrétienne, en leur proposant un processus d'initiation chrétienne incluant une vie sacramentelle cohérente.

- Que vis-à-vis de nos jeunes chrétiens nous rappelions l'importance du sacrement de réconciliation, aujourd'hui en désaffection, comme moyen de croissance spirituelle : «... *Donner sans tarder une nouvelle impulsion au sacrement de la Réconciliation, entendu aussi comme une exigence d'authentique charité et de vraie justice pastorale* » (JEAN PAUL II, *Lettre apostolique « Misericordia Dei »*. 7 avril 2002).
- Que nous stimulions chez les jeunes la dimension missionnaire et le témoignage de foi dans leur milieu.
«*La formation chrétienne par nos Œuvres implique l'action conjuguée du Père et du Frère* » (Prop. 201. a du Chap. 1996).

3^e **Évangélisation des pauvres, des personnes appauvries**

« *Étant les représentants et d'ordinaire comme les agents des pauvres, nous devons avoir leur humilité, leur patience, leur détachement, leur recours en Dieu* ».

(Const. n° 66)

Imprégnés du charisme videntien et attentifs aux appels de l'Église aujourd'hui qui nous indique les nouvelles pauvretés : «... *exposés à la désespérance du non-sens, au piège de la drogue, à la solitude du grand âge ou de la maladie, à la mise à l'écart ou à la discrimination sociale* » NMI n° 50.

- Nous sommes invités à une charité plus inventive pour faire face à ces nouveaux défis : « *L'annonce de l'Évangile se réalise aussi par la charité des œuvres, des gestes de solidarité qui donnent une force incomparable à la charité des mots* » NMI n° 50.
- Pour demeurer fidèles à la pédagogie des Conférences de Saint Vincent de Paul, d'où notre Congrégation a surgi, nous privilégions le contact personnel comme première évangélisation, l'attention à la vie blessée des personnes.
- Pour ne pas demeurer dans la simple assistance, que l'on s'implique, avec d'autres organismes, soigneusement choisis, pour lutter contre la misère et promouvoir les droits humains : droit à la vie, à la santé, au logement, à l'éducation, au travail, en passant du dépannage à la justice sociale, selon l'enseignement de l'Église.
- Que l'on s'inspire de la Doctrine Sociale de l'Église pour être particulièrement attentif à la réalité du monde des travailleurs, très affectés par les nouvelles conditions sociales et économiques.

4° **Collaboration dans l'apostolat**

« Chez nous, les Frères, ministres de la charité et les Prêtres, ministres ordonnés, dans la plus cordiale coopération, se prêtent à l'envi un appui réciproque, les uns préparant et soutenant les œuvres, les autres y donnant la force spirituelle et la consommation ».

(Const. n° 7b)

a) Entre Pères et Frères :

- Que l'on mette bien en œuvre cette union des deux éléments dans un apostolat commun : elle constitue, en effet, le fondement d'une pastorale des vocations, source de fécondité pour notre Institut et elle est le meilleur moyen de révéler aux jeunes le sens et la nécessité de la vocation du Frère.
- Que notre projet apostolique soit construit, mené, assumé et évalué toujours ensemble.
- Que soit mise en relief l'action spécifique du Frère laïc consacré dans la vie religieuse et premier des « laïcs engagés », définissant mieux son rôle dans le projet missionnaire en lui permettant d'acquérir une formation adéquate.

b) Avec les Laïcs :

- Susciter des laïcs bénévoles, particulièrement dévoués au service pastoral et caritatif de nos Œuvres.
- Les former à la spiritualité de notre charisme, dans la communion et l'esprit de famille, le zèle apostolique et l'éducation à une foi adulte en Jésus Christ.
- Viser à en faire des « multiplicateurs » de notre action évangélisatrice et missionnaire.
- Avec eux, être attentifs à éveiller des jeunes à notre projet de vie et à la possibilité d'une vocation consacrée au service des pauvres et des jeunes.

c) Avec d'autres agents pastoraux :

- 1° les prêtres diocésains,
- 2° d'autres communautés religieuses,
- 3° la Famille Vincentienne.

Aujourd'hui

La Congrégation des Religieux de Saint Vincent de Paul est actuellement présente dans :

- 6 pays (France, Canada, Brésil, Congo, Burkina Faso et Côte d'Ivoire).
- 236 religieux : 71 en France ; 61 au Canada ; 28 au Brésil ; 35 au Congo (RDC) ; 26 d'Afrique (Burkina Faso - Côte d'Ivoire) ; 15 au Nord-Est du Brésil.
- Frères : 91
- Prêtres : 145

Maison Générale :

Via Palestro, 26 - Roma 00185 - Italia
Tel : 06 446 3521 - Fax : 06 49 38 5428

Supérieur Général (1996-) :

P. Yvon Laroche s.v.

e-mail : y.laroche@r-s-v.org
Naissance : 19.03.1938
Profession : 15.08.1962
Ordination : 08.06.1968

Pour la Famille Vincentienne :

P. Yvon Sabourin

e-mail : y.sabourin@r-s-v.org

Site WEB : www.r-s-v.org

Portal RSV est le site officiel du Conseil Général au service des Religieux et de leurs collaborateurs. Les **Infos** de la partie centrale de cette page d'accueil du site WEB seront publiées **chaque vendredi**.
portal.rsv@r-s-v.org